

Le passage d'une langue à l'écriture : l'exemple des créoles

AVANT-PROPOS

On se situera ici dans une perspective qui n'est plus celle de la transcription plus ou moins délicate, plus ou moins efficace des particularités d'un dialecte dont on veut souligner les spécificités par rapport au dialecte du village voisin, mais dans la perspective de l'accès à l'écriture pour un idiome qui a la prétention d'être une *langue* dans tous les sens que l'on peut donner à ce mot :

- langue commune dégagée à partir des nombreuses variétés dialectales
- langue d'une population assez vaste, voire d'une nation (cf. langue nationale), qui de ce fait, inévitablement, supprime les autres dialectes qui ne peuvent acquérir ce statut
- langue dotée non seulement d'une orthographe standardisée mais que l'on enseigne à l'école et aux étrangers au moyen de manuels et d'instruments indispensables (grammaires, dictionnaires...), et dans laquelle des écrivains s'illustrent et des auteurs nombreux n'ont pas honte de transmettre leurs travaux scientifiques.

Il va sans dire que tous les parlars, tous les dialectes du monde ne jouiront pas de ce statut de langue, ici dépeint à travers quelques traits définitoires caractéristiques. Beaucoup disparaîtront (beaucoup ont déjà disparu au cours de l'histoire de l'humanité !) sans laisser d'autres traces peut-être que les tentatives de transcription d'un « lettré » attaché à l'idiome de ses ancêtres. Au cours de l'histoire, certains dialectes ont « réussi », c'est le cas du francien qui, en France, pour des raisons essentiellement politiques, a supplanté progressivement tous les autres parlars entre le XIIe et le XVe siècles, d'abord, et a, cette fois-ci devenu le français, encore écarté bien d'autres idiomes (que l'on appelle par contraste les « patois ») entre le XVIe siècle et le XXe siècle.

C'est cette question du maintien ou de la disparition d'un parler, de l'instrumentalisation de telle ou telle variété, qui est actuellement posée à propos des créoles français, parlés selon diverses formes dialectales en Haïti, en Louisiane, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Barthélemy, à Sainte-Lucie, à la Dominique, en Guyane, à la Réunion, à l'Ile Maurice, aux Seychelles... Ces créoles n'ont pas tous la même « espérance de vie » (il faut bien dire, par exemple, que le créole de Louisiane, de plus en plus ignoré des jeunes générations, parlé par un nombre en réduction de locuteurs dans l'immense environnement anglophone des USA, est actuellement presque moribond), mais certains se portent très bien, utilisés par les enfants comme par les personnes âgées, et par toute une population active, même s'ils connaissent partout, et notamment pour les fonctions d'écriture, la concurrence d'une langue européenne (le plus souvent le français, parfois l'anglais).

Ces parlars, il faut encore l'ajouter, ne sont pas intercompréhensibles, et sorti de sa zone propre, un locuteur créolophone a beaucoup de mal à se faire comprendre de quelqu'un qui, comme lui pourtant déclare « parler créole ». De fait, le créole (on dit en fait, quand on parle de créole : « langue née au cours des colonisations européennes des XVIIe et XVIIIe siècles pour résoudre les besoins de communication d'Européens avec des locuteurs d'autres

langues, notamment dans le cadre d'un système économique et social marqué par l'esclavage ») n'est pas le même aux Antilles, en Haïti, à la Réunion, etc., et même si ces langues (le haïtien, le réunionnais, etc.) ont une base commune et une origine en partie commune (le français parlé au XVIIe siècle dans l'Ouest de la France), elles ont connu des évolutions importantes et ont été en contact avec des langues différentes pour chaque zone (ici certaines langues africaines, le malgache, ailleurs...) qui ont contribué à les modeler comme des langues bien séparées du français (un locuteur francophone ne comprend pas spontanément les créoles et doit les apprendre pour les pratiquer, comme il apprendrait l'espagnol, l'italien, etc.) et bien différentes les unes des autres (le pronom de 3e personne du pluriel est « yo » dans les Petites Antilles mais « zot » à la Réunion - mot qui désigne la 2e personne du pluriel en Martinique, tandis que celle-ci est désignée par « nou » en Haïti, etc.). S'il y a bien sûr des racines communes (les spécialistes peuvent parfaitement reconstituer l'étymologie essentiellement française de presque tous les mots créoles et expliquer leur histoire et leur évolution), le point d'aboutissement d'histoires linguistiques séparées est des *langues* différentes, cependant non standardisées partout et dans lesquelles des formes nombreuses différentes peuvent coexister pour désigner une même réalité - ce qui implique donc, *avant* et *pendant* le passage à l'écriture, s'il est entrepris, des opérations que l'on appelle de *normalisation* et de *standardisation*.

Nombreux sont ceux qui, dans toutes les zones, aimeraient pouvoir « *écrire* en créole »¹, mais se heurtent donc à des difficultés que j'aimerais résumer ici.

Ronsard, Préface de la *Franciade*, 1572 :

« Il est fort difficile d'écrire bien en notre langue si elle n'est enrichie autrement qu'elle n'est pour le présent de mots et de diverses façons de parler. Ceux qui écrivent journellement en elle savent à quoi leur en tenir ; car c'est une extrême gêne de se servir toujours d'un même mot. »

Le français fut d'abord une langue qu'il était difficile d'écrire, une langue sur laquelle peinaient les écrivains, et ceci largement jusqu'au XVIIe siècle. Si beaucoup de langues à notre époque sont encore dans cette situation, ce n'est donc pas parce qu'elles sont victimes d'une tare irrémédiable, mais, parce que, comme toutes les langues, elles traversent le stade où l'accès à l'écriture n'est pas encore donné, et où les rares scripteurs se heurtent à de multiples problèmes qu'ils doivent résoudre.

L'étude des créoles et de leur développement vers l'écriture, l'analyse des débats autour de ces questions, nous renseignent sur ce qui a dû se passer pour le français, même si l'on peut supposer des différences non négligeables liées aux données historiques (en cette fin de XXe siècle, quasi-généralisation de la lecture et de l'écriture, disparition relative des dialectes, développement considérable des modes de communications et des médias, etc.).

Ce qui ne change pas; c'est que l'établissement de toute écriture pour une langue suppose un *aménagement linguistique*, c'est-à-dire la mise au point d'un système graphique

¹ Titre que j'ai choisi pour mon dernier ouvrage, L'Harmattan, 1993, 316 p.

de représentation, la prise en compte de l'intonation (phénomène spécifiquement oral, mais essentiel à la communication, puisque l'intonation remplit des fonctions expressives, certes, mais aussi et surtout grammaticales), la réorganisation de l'unité de discours (qui devient la « phrase » des grammaires), le développement du lexique, la fixation de tournures privilégiées parmi les variantes possibles, etc.

Mais il suppose aussi un *aménagement (sociolinguistique)* du *status* et du *corpus*, pour reprendre la terminologie de Kloss² : cette langue orale qui, dans une situation de diglossie, servait surtout pour les échanges quotidiens, pour les relations familiales, ou pour l'expression de la culture orale, accède progressivement et souvent laborieusement à des domaines qui lui étaient fermés : discours public, enseignement, et surtout tous les domaines de l'écrit : lettres personnelles, et officielles, presse, dissertation philosophique, domaine des sciences, littérature...

Enfin l'accès à l'écriture, pour que tous les aménagements que nous avons évoqués puissent avoir lieu suppose une *transformation des mentalités, des représentations*. C'est là souvent la question la plus complexe : une langue ne peut vraiment être une langue écrite qui fonctionne comme telle que si ses locuteurs veulent qu'elle le soit.

De fait ces trois domaines d'aménagement sont étroitement liés : on ne peut pas commencer par l'un pour parvenir aux autres : c'est en même temps que tout doit être mené, toute modification de la langue, toute évolution dans son statut, toute extension du corpus, toute attitude nouvelle des locuteurs ont des conséquences en chaîne. En proposant un certain système graphique, jugé acceptable par les locuteurs, on favorise l'image positive de la langue, et donc l'acceptation de son statut écrit. Lorsque la langue jouit d'un meilleur statut, cela provoque des recherches pour son développement, l'accroissement du corpus littéraire, qui aura lui-même des conséquences favorables sur les représentations que l'on a de la langue, etc.

Quelques problèmes de base

On peut représenter ainsi les rapports entre langue orale et langue écrite pour mieux comprendre la complexité du passage de l'oral à l'écrit :

² Nous reprenons ici la distinction commode établie par Kloss (1969, *Research Possibilities on Group Bilingualism*, Québec, CIRB) qui oppose le "corpus planning" et le "status planning", autrement dit l'aménagement de la langue elle-même et l'aménagement de son statut, selon les termes proposés par Daoust et Maurais pour rendre cette distinction. Cf. 1987, « L'aménagement linguistique », in J. Maurais, éd., *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Paris, Conseil de la langue française / Le Robert, coll. « L'ordre des mots », pp. 5-46 : "De son côté, Heinz Kloss a proposé une typologie centrée sur l'aspect de la langue qui fait l'objet d'une intervention. Il propose de parler de "planification du corpus", *corpus planning* (c'est-à-dire aménagement de la langue elle-même) quand "un organisme, une personne ou des groupes de personnes visent un changement au niveau de la forme ou de la langue elle-même en proposant ou en imposant soit l'utilisation de nouveaux termes techniques, soit des changements au niveau de l'orthographe, soit encore un nouvel alphabet" (trad. de Kloss, 1969 : 81). Comme il le souligne lui-même, ce type d'intervention touche "la nature même de la langue" (trad. de Kloss, 1969 : 81). En second lieu, il propose de parler de "planification du statut", *status planning*, quand l'intervention vise le statut social de la langue, c'est-à-dire son statut "par rapport à d'autres langues ou par rapport à un gouvernement national" (trad. de Kloss, 1969 : 81)." (Daoust et Maurais, 1987, pp. 9-10).

Oralité	Langue orale	Parlée	Stade 1 : stade de l'expression généralement "spontanée"	Certains procédés d'élaboration (composition, rythme...) permettent de produire, à ce stade, une littérature orale (divers genres). Dans la langue spontanée comme dans la langue "littéraire" plus élaborée, l'intonation a un rôle fondamental (fonctions expressives et grammaticales d'intégration, segmentation, signification).
		Graphiée	Stade 2 : à ce stade, la représentation sur le papier est "transcription" de l'oral	Rôle essentiel de l'intonation (expressif et grammatical)
Ecriture	Langue écrite	Graphiée	Stade 3 : stade où la langue est véritablement écrite, marquée par une recherche de formes adaptées à la communication <i>in absentia</i> : élaboration qui aboutit en fait à une "standardisation" par formulation de règles et leur fixation.	Le rôle de l'intonation décroît: développement de procédés lexicaux, tactiques, voire morphologiques pour la transmission des fonctions grammaticales précédemment dévolues à l'intonation.
		Parlée	Stade 4 : stade où la langue a totalement échappé à l'attraction de la langue orale. Moyen de communication autonome, elle peut recourir au canal de la parole sans risquer d'être marquée par le caractère <i>vocal</i> .	L'intonation n'a plus guère qu'une fonction dans la redondance du message : marquer les frontières des "grandes" unités de communication (segmentation) qui sont aussi marquées par des procédés lexicaux et morpho-syntaxiques.

Le processus qui consiste pour une langue à passer du stade de la langue orale parlée à celui d'une langue écrite « parlée » se déroule dans l'histoire et dure des siècles : notons d'ailleurs que tous les locuteurs d'une langue n'accède pas nécessairement à ce stade ultime qui consiste à pouvoir « parler » de la langue écrite (c'est-à-dire donc à avoir une aisance quasi spontanée à produire des messages parlés conformes aux règles de la langue écrite). Dans une société d'écriture, où l'écrit d'une langue est appris à travers l'école à l'essentiel

d'une population, tout au plus peut-on espérer voir, une partie importante de cette population, maîtriser l'écrit graphié, c'est-à-dire avoir la possibilité de rédiger des énoncés écrits complets, bien construits, pour une communication à distance satisfaisante.

Reste également la question des *variétés* linguistiques : la dispersion des formes est grande dans une langue orale, les variantes possibles « pour dire la même chose » sont nombreuses. Outre les faits lexicaux bien connus (« serpillière » appelée « wassingue » ici et « panosse » ailleurs), Françoise Gadet, par exemple, a pu souligner la diversité des formes pour exprimer la même chose « i veut quoi ? » >< « que veut-il ?, « donne-moi-z-en » à côté de « donne m'en », etc.). Au-delà de ces exemples, on est donc confronté à un problème bien connu de tous ceux qui s'efforcent de décrire une langue non encore standardisée : faut-il retenir toutes les formes possibles : il y en a alors beaucoup ; si l'on en choisit une ou deux, lesquelles retenir, et sur quels critères les retenir ? Faut-il retenir en créole de Guadeloupe « an ka vine », « an ka vini », « moin ka vine », « moin ka vini », etc. ? Toutes ces formes sont attestées, et l'une n'est pas « mieux » ou « moins bien » qu'une autre. Si on les retient toutes, la description linguistique en est compliquée d'autant, et il faut bien avouer que, pour les grandes langues de tradition écrite, la question de la « norme » ou de la « variété standard » a depuis longtemps permis de résoudre le problème des formes trop nombreuses qu'il faudrait intégrer dans un dictionnaire, dès lors sans limite. C'est à partir du moment où l'on s'intéresse à « La Grammaire des fautes » (Frei³), ou au « Français ordinaire » (Françoise Gadet⁴), que l'on est amené à réintégrer des formes que la notion de « faute » et la conscience d'un « bon usage » permettaient d'écartier. En fait ces descriptions qui intègrent les formes réelles très nombreuses qui sont en fait produites, selon les régions, selon les milieux sociaux, par l'ensemble des locuteurs de l'hexagone, sont toujours incomplètes et ne sont guère commencées qu'à titre d'exemples, et sans que le travail puisse être aussi systématique qu'on le voudrait, c'est-à-dire comme il a été fait maintes fois pour les faits de la norme.

Tout simplement, on peut se demander *comment délimiter une langue ?* Comment dire que l'on a ici une langue et à côté une autre, dans un univers où la dispersion dialectale est la règle, et où d'un village à l'autre deux variétés peuvent différer par l' « accent » (le système phonétique, voire phonologique), par la grammaire et par le lexique ? Où s'arrête une langue et où commence l'autre ? Faut-il parler de deux langues, ou essayer de faire l'unité en évoquant deux dialectes d'une même langue ? On aimerait pourtant trouver des « critères » un peu décisifs pour effectuer ce choix :

- les ressemblances linguistiques peuvent être grandes et régulières entre deux dialectes, mais aussi entre deux langues issues de la même « mère », et la similitude ne permet pas de trancher définitivement le débat quand les locuteurs affirment ne pas se comprendre. Les critères linguistiques objectifs sont toujours insuffisants, seuls, et il faut bien reconnaître que c'est toujours une question de point de vue qui est en cause : on peut dire que le castillan et le provençal sont deux dialectes du latin, et c'est vrai, mais l'on peut aussi dire qu'il s'agit de deux « langues », dont l'une a le statut de « langue officielle » en Espagne, et où l'autre fait figure de « patois » à peu près moribond dans le midi de la France. Quant à l'intercompréhension dans ce cas-là, il faut bien reconnaître qu'elle reste faible entre locuteurs, malgré des apparentements évidents pour le linguiste ; elle est toutefois meilleure pour des unilingues mis en présence et qui sont de bonne volonté qu'entre un Norvégien et un Castillan ! Il s'agit donc fondamentalement de question de « degré ». Même en cas

³ Cf. Henri Frei, *La grammaire des fautes*, 1929, rééditée en 1982 chez Slatkine.

⁴ Cf. Françoise Gadet, *Le français ordinaire*, Armand Colin, 1989.

de proximité plus grande entre deux langues, certaines différences, même régulièrement établies, peuvent grandement gêner la compréhension - et on pourra hésiter à parler de « langue » unique, sauf à trouver des stratégies graphiques par exemple, qui facilitent la compréhension d'un même idiome par des locuteurs prononçant parfois très différemment.

- l'intercompréhension spontanée ? C'est en fait souvent un mythe, et il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre : on pourrait multiplier les anecdotes autour de cette question. Si l'on peut aisément souligner que Guadeloupéens et Martiniquais se comprennent, mais comprennent beaucoup plus difficilement un Haïtien (dès lors que l'on met en présence deux paysans issus chacun d'un territoire différent⁵), si l'on se met à dire que le guadeloupéen et le martiniquais sont deux dialectes de la même langue, on voit immédiatement les locuteurs protester, se réclamer de quelques traits emblématiques (toujours les mêmes) pour souligner les divergences, tracer des frontières, marquer des spécificités : cette volonté « séparatiste », très classique en matière de dialecte est même l'un des principaux obstacles à une écriture commune dans les Petites Antilles, qui faciliterait bien sûr l'édition, le développement de la littérature, etc. les éditeurs étant beaucoup plus enclins à publier une oeuvre pour une population de 700 000 ou 800 000 personnes que pour la seule population guadeloupéenne par exemple, le nombre de lecteurs réels étant toujours bien inférieur au chiffre même de la population recensée.
- pourtant on ne peut codifier toutes les variétés linguistiques : l'instrumentalisation d'une langue représente un coût énorme (confection de manuels, de grammaires, dictionnaires, etc.) ; dans ces conditions, une représentation « un peu abstraite »⁶, avec une orthographe nettement morphologique plutôt que purement phonétique, peut faciliter la compréhension écrite de variétés différentes, mais est souvent considérée comme une « trahison » par ceux qui s'en disent « victimes ».

Les processus à mettre en oeuvre pour le passage à l'écriture

Le passage à l'écriture suppose un certain nombre de préalables indispensables, sans lesquels rien n'est possible : toute tentative menée en ignorant ces questions avortent très vite.

1) L'élaboration d'une orthographe qui soit

- dactylographiable : on évitera les signes nouveaux, peu accessibles sur machines à écrire ou ordinateurs, en préférant recourir à des lettres usuelles, voire à des digraphes, occasionnellement à des trigraphes s'ils se révèlent fonctionnels : ainsi on préférera « in » à « i » tildé ou « e » tildé, « ch » ou « sh » au signe phonétique correspondant, etc.
- lisible : de nombreux travaux sur la « lisibilité » existent dont il sera utile de tenir compte : une orthographe lisible est une orthographe qui comporte une suffisante redondance pour permettre une reconnaissance rapide et facile des mots ou unités

⁵ Qu'on ne nous oppose pas que tous les étudiants des Caraïbes se comprennent quand ils parlent créole à Paris ! S'ils se comprennent, c'est d'abord parce qu'ils ont tous en commun le français, et qu'ils ne sont pas des créolophones unilingues, et que d'autre part, des étudiants ont vite fait de forger le dialecte commun qui leur permet de se comprendre mutuellement, à travers un créole très « décréolisé », en excluant l'autre (le Français) - ce qui est bien entendu très différent des situations où des unilingues haïtiens et guadeloupéens se rencontreraient.

⁶ cf. M.C. Hazaël-Massieux, 1993, notamment chapitre IIIe.

linguistiques. Il conviendra, notamment, de veiller à la ponctuation (les règles de ponctuation d'une langue essentiellement orale ne sont pas les mêmes que celles d'une langue de longue tradition écrite), qui est indispensable pour la lecture aisée d'une langue dans laquelle l'intonation joue un très grand rôle en remplissant des fonctions expressives mais aussi grammaticales⁷. Il faut également tenir compte d'éventuelles habitudes des lecteurs potentiels qui, s'ils se mettent à découvrir l'aspect graphique de la langue qu'ils parlent déjà, peuvent avoir contracté des pratiques sur une autre langue (par exemple le français dans les mondes francophones, l'anglais ailleurs, etc.). On citera un exemple qui est très significatif : dans l'intention, somme toute assez secondaire, et en l'occurrence préjudiciable, de noter le créole français des Seychelles selon les principes de notation qui ont cours en Haïti pour un autre créole français, certains linguistes n'avaient-ils pas proposé de noter le mot créole pour dire « peigne » en seychellois, sous la forme « penny », qu'ils s'attendaient à voir prononcer [pe], alors que gênés par le contact obligatoire avec l'anglais, langue pratiquée aux Seychelles, les locuteurs non seulement prononçaient le mot de façon incorrect, mais n'en comprenaient pas la signification, camouflée derrière une forme graphique qui pour eux évoquait bien autre chose ! Des cas semblables ne sont malheureusement pas rares, et sans aller jusque-là on peut souligner la difficulté des locuteurs antillais, également francophones, à lire « en » [e] (ils prononcent spontanément [a]), dans la mesure où leur apprentissage du français écrit les a surtout préparés à graphier le son [e] « in », comme dans « lapin », « moulin », etc. et guère « en », que seul le mot « examen » peut attester, en dehors des séquences « ien » prononcées effectivement [je] !

- utilisable par le plus grand nombre possible de locuteurs : le coût de l'aménagement étant très important, il faut bien comprendre que l'on ne peut entreprendre les opérations d'aménagement que si une langue sert à quelques millions de locuteurs : on ne peut doter d'une écriture, de grammaires, de dictionnaires, d'une littérature, etc. une langue qui ne serait utilisée que par 300 000 personnes. Sans même « forcer les choses »⁸, si des dialectes voisins sont intercompréhensibles oralement, il faudra veiller, par une représentation un peu abstraite, par le recours à une orthographe morphologique plutôt que purement phonétique, à permettre la compréhension écrite de la langue par tous ceux qui pratiquent des dialectes proches. Quelques règles simples, apprises aux lecteurs au moment de l'apprentissage de l'orthographe de leur langue, peut permettre à chacun, quelle que soit sa prononciation usuelle, de restituer celle-ci, parce qu'il a reconnu le mot, derrière une représentation standardisée qui facilite l'utilisation par tous. Ainsi, pour prendre un exemple, il conviendrait si l'on note « tenir » « *kinbé* », de préciser aux petits Guadeloupéens que « k » suivi de « i ou e » se prononce [k], tandis qu'aux petits Martiniquais on apprendrait que « k » suivi de « i ou e » se prononce [tch]. Cette différence phonétique se retrouve partout régulièrement : dans laké / latché (queue), kè / tchè (coeur), mais il n'est pas nécessaire de retenir les deux notations : une seule forme permettant l'identification du mot suffit et en lisant chacun restitue sa prononciation habituelle. Il est donc possible de proposer une notation unique, qui permettrait de recourir aux mêmes graphies en Guadeloupe et Martinique, en sachant que chacun alors lirait avec son

⁷ Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 1993, chapitre Ve, pp. 109-126

⁸ Les locuteurs de l'immense Chine, qui parlent des *langues* différentes, et ne se comprennent absolument pas à l'oral, se comprennent à l'écrit et d'ailleurs aussi comprennent les Japonais, grâce à une représentation idéogrammatique. Ce n'est bien entendu pas ce que nous proposons, malgré l'efficacité des idéogrammes, pour la notation des créoles !

« accent » : n’y a-t-il pas en France des Français qui prononcent « va mettre la table », en faisant sonner les « e » (les Méridionaux, notamment) là où d’autres (les Parisiens par exemple) disent « Va met’ la tab’ » : l’orthographe est pourtant partout la même dans l’hexagone, permettant, pour une meilleure compréhension écrite, de négliger les différences de prononciations, finalement très nombreuses si l’on se met à écouter les accents régionaux. Certains prononceront « mamang » ce mot que l’on continuera à orthographier partout « maman », etc. Par un « fétichisme » mal placé de fidélité, ne nuisons pas à des langues, encore non écrites, qui ne pourront l’être qu’au prix de certaines concessions, c’est-à-dire en facilitant l’accès du plus grand nombre à une langue unique instrumentalisée.

Il faut être bien conscient de la difficulté des choix qui sont nécessairement opérés : instrumentaliser une variété c’est éliminer par la même occasion toutes les autres qui n’ont pas été retenues : lorsque Sylviane Telchid et Hector Pouillet ont vu retenir leur projet d’Assimil créole pour le créole de Guadeloupe, ils ont définitivement écarté de la compétition tout Assimil martiniquais qui aurait pu voir le jour : les deux créoles sont beaucoup trop proches pour qu’il y ait encore place pour un deuxième Assimil d’un créole des Petites Antilles. Par ailleurs, il faut bien savoir que lorsque l’on fait des choix concernant l’orthographe, ou que l’on retient une variante grammaticales parmi d’autres possibles, il convient de contenter le plus grand nombre de locuteurs possibles, et il est donc utile de réfléchir auparavant à l’accueil fait à telle ou telle variété : on choisira de préférence une forme reconnue, acceptée, plutôt qu’une forme stigmatisée, représentant un usage contesté. Dans ces conditions, certaines formes jugées populaires seront écartées au profit de formes plus neutres : c’est d’ailleurs une question très délicate dans le domaine des créoles, langues utilisées en alternance avec le français. Les situations « hautes » précisément appellent le français, et souvent les locuteurs eux-mêmes proposeraient de retenir comme « modèle », comme forme créole « standard » la forme française au détriment de la forme créole - ce qui n’est bien entendu pas le but recherché -, considérant que le créole est d’un usage trop bas, n’est peut-être même pas une langue.

J’aimerais présenter encore quelques exemples qui sont des illustrations des problèmes théoriques ici évoqués :

a - A l’intérieur d’un même créole, il existe une variation contextuelle qui peut être importante : faut-il noter celle-ci, ou la neutraliser, puisque les locuteurs savent comment prononcer en fonction du contexte⁹ ? C’est le cas par exemple en créole des Antilles de la variable de 2e personne qui connaît trois variantes au moins : ou / vou / w et de la variable de 3e personne, qui est représentée également sous trois formes : i / li / y. Pour une meilleure reconnaissance de l’unité pronominale et donc sa lisibilité, on retiendra comme forme unique la forme longue : « vou » dans le premier cas, « li » dans le second, en sachant par exemple que

- « li » est généralement prononcé [i] quand il est devant le verbe en fonction sujet : i ka vini

- « li » est prononcé [li] quand il est placé après le verbe (en fonction complément) et que le verbe finit par une consonne : moin ka bat-li

- « li » est prononcé [j] quand il est placé après le verbe (en fonction complément) et que le verbe finit par une voyelle : moin vouè-y.

⁹ Ce qu’ignorent bien entendu les « étrangers », mais l’on ne choisit pas un système graphique pour la commodité des étrangers : on vise nécessairement et normalement d’abord les locuteurs natifs.

Les règles sont les mêmes pour « vou », et nous proposons pour les trois exemples précédents de retenir : li ka vini, moin ka bat-li, moin vouè-li, notation qui permet d'identifier aisément le pronom de troisième personne en tant que tel, sans préjuger de la prononciation usuelle donnée par les locuteurs en fonction de leur région d'origine, de leur fatigue, de leur volonté d'insistance¹⁰, etc.

b - Comme nous le disions ci-dessus, il existe une certaine variation dialectale dans les Petites Antilles qui, sans empêcher l'intercompréhension, permet à l'oral de deviner la région d'origine d'un locuteur en fonction de son « accent ». Il ne semble pas nécessaire de noter le détail de chaque « accent », d'imiter à l'écrit la prononciation exacte de chacun : il importe beaucoup plus de reconnaître l'unité lexicale ou grammaticale prononcée, quelle que soit la réalisation phonétique précise qu'elle a reçue (le français, langue écrite, ne représente la prononciation de personne, mais chacun a, depuis sa tendre enfance, l'habitude de prononcer une phrase avec l'accent de Paris, l'accent du midi, l'accent de Strasbourg, sans pour autant réclamer dans le texte écrit un rappel de sa prononciation propre). Ainsi, l'article défini créole « la » connaît certaines réalisations différentes à la Martinique, car il subit des modifications phoniques liées, une fois encore à l'environnement, conformément à des règles simples que l'on peut résumer ici :

fanm-la	prononcé [fam-la] en Gpe	est prononcé [fam-la] en Mque
pon-la	prononcé [po-la] en Gpe	est prononcé [po-a] en Mque
tab-la	prononcé [tab-la] en Gpe	est prononcé [tab-la] en Mque
zozyo-la	prononcé [zozyo-la] en Gpe	est prononcé [zozyo-a] en Mque.

On l'a compris, -la, à la Martinique est prononcé [la] après consonne orale, [a] après voyelle orale, [la] après consonne nasale, [a] après voyelle nasale.

On retiendra effectivement « la » comme forme **neutre** pour la notation écrite : cela ne pose pas de problème pour un Martiniquais de prononcer conformément à son usage, même s'il voit le mot graphié « pon-la », alors que, bien entendu, il serait difficile pour un Guadeloupéen de retrouver « pon-la » ou « fanm-la » derrière « pon-a » ou « fanm-lan ». On peut d'ailleurs, quand, en-dehors d'une dissertation philosophique ou d'un essai littéraire en créole, on veut restituer la prononciation exacte d'un personnage pour les dialogues d'un roman, noter tout simplement « pon-'a » ou « fanm-lan » qui permettront d'identifier le Martiniquais, précisément en raison de la trace de sa prononciation, alors que si Martiniquais et Guadeloupéens, partout et pour tout écrit, notent chacun exactement ce qu'ils prononcent¹¹, les textes perdront largement de leur transparence (les originaires de régions différentes ne se comprendront pas à l'écrit - même si, et c'est prouvé -, ils se comprennent à l'oral), mais l'on fera disparaître une possibilité stylistique qui a fait ses preuves dans d'autres langues, qui est le résultat d'un léger décalage entre phonie et graphie.

Inutile de rappeler qu'aucun éditeur n'acceptera, de toutes façons - et c'est bien le problème que connaissent les écrivains créoles qui doivent imprimer leurs oeuvres « à compte d'auteur » -, d'éditer un ouvrage, s'il ne peut être accessible qu'aux seuls habitants de la ville de l'auteur !

¹⁰ La prononciation [li] n'est d'ailleurs exclue dans aucun des cas cités : tout au plus a-t-elle une valeur d'insistance ou d'emphase, quand elle n'est pas la prononciation la plus usuelle, mais ce type de prononciation a aussi légitimement sa place dans une langue complète.

¹¹ Il faudrait d'ailleurs encore distinguer soigneusement les prononciations des Saintois, des Pointois, des Basse-Terriens, etc., et il n'y a dès lors aucune raison de s'arrêter.

2) La réflexion sur l'unité de discours écrit, et la détermination de la phrase du créole à des fins pédagogiques, l'élaboration de son « modèle », (la phrase étant pour toute langue différente de la « période », unité orale spontanée, qui recourt largement à l'intonation et qui est élaborée au fur et à mesure de l'avancée du discours).

Quelle que soit la définition retenue de la phrase, il est indéniable que celle-ci repose sur l'idée d'un fonctionnement linéaire du discours, avec un ordre fixé, marquant les relations syntaxiques ou en tout cas précisant les rapports entre unités constitutives. Nous avons pu montrer ailleurs¹² que le discours oral procède de façon fort différente, par accumulation d'informations, comme une sorte de tricotage progressif du discours, où tout concourt certainement au passage d'un contenu, mais où l'ensemble comporte une organisation qui n'est pas linéaire, et que l'on pourrait certainement plus avantageusement représenter par un système de boucles, qui manifestent les repentirs, les hésitations, les reprises constantes dans l'oral spontané :



Des séquences comme « moi, mon fils, sa femme elle est malade », typique en français d'un discours oral spontané, ou « Ma soeur, y a son fourneau, quand on veut allumer, tu as rien à faire, y a un truc prévu pour ! » (période proposée par A. Culioli¹³), sont fort différentes de ce que l'on retiendrait à l'écrit pour faire passer une information du même type : « La femme de mon fils est malade » ou « Quand on veut allumer le fourneau de ma soeur, il n'y a rien à faire car un système automatique a été prévu », ou mieux encore « L'allumage du fourneau de ma soeur est automatique » (mais, on ne peut nier bien sûr qu'alors le *sens* est différent, et que le passage à l'écrit est loin d'être innocent). L'accumulation informative de l'oral est remplacée à l'écrit par le recours :

- à l'ordre fixé des unités (la femme - de mon fils)
- à l'usage de morphèmes grammaticaux, de mots-outils (cf. car, etc.)
- à une formulation qui recourt à du lexique, plus nombreux et varié (« l'allumage » qui s'oppose à « quand on veut allumer »)
- etc.

¹² Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 1995 : « De quelques avatars de la période en français et en créole : de l'oral à l'écrit » in *Travaux du CLAIX*, vol. 13, 1995, « Langue orale : ses unités descriptives », pp. 13-42.

¹³ Antoine Culioli, 1983, « Pourquoi le français parlé est-il si peu étudié ? », in *Recherches sur le français parlé*, n° 5, Université de Provence, p. 292.

L'extension du vocabulaire à l'écrit (il y a peu ou pas de répétitions), sa précision (parmi les quasi-synonymes, il s'agit de chercher le terme exact, en fuyant les formulations approximatives) est donc une conséquence des modifications syntaxiques : le vocabulaire est chargé de signifier ce qui, à l'oral, passerait dans l'intonation, dans la succession d'informations, dans l'accumulation de séquences presque synonymes, mais où chaque élément permet d'ajouter de l'information.

Une autre conséquence du passage à l'écrit est l'obligation de choisir parmi des variantes dialectales ou sociologiques, et l'écrit entraîne toujours une relative standardisation : certaines variétés sont rejetées, d'autres préférées - et ceci même si leur capacité informative est identique, et s'il y a des évolutions systémiques qui peuvent amener à préférer demain ce qui a été rejeté hier. Ex. :

*donne-moi-le	dénoncé par rapport à	donne-le moi
*je me rappelle de Pierre	"	je me rappelle Pierre
etc.		

C'est le phénomène de la normalisation, qui d'ailleurs amène généralement à retenir comme « modèle » une variété plutôt haute que basse, une forme neutre plutôt que populairement marquée : on ne veut généralement parler que « comme ceux qui ont réussi » dans la société. Pour ce qui concerne les créoles, la principale difficulté est que le français est en quelque sorte la norme du créole ! La définition d'une véritable norme créole parmi toutes les variétés possibles est donc extrêmement compliquée : les locuteurs interrogés, ne trouvent jamais assez « normatif » le créole, et finissent toujours par renvoyer, soit à du créole très acrolectal (qui est alors proche du français), soit tout simplement à du français.

On pourrait ici citer un exemple tout à fait significatif : menant une enquête aux Antilles pour recueillir des phrases interrogatives (mais « spontanées », c'est-à-dire où l'interrogation, avant toute réflexion est rendue par l'intonation), j'avais pu constater il y a quelques années¹⁴ qu'il était vain, en cas d'échec à obtenir une phrase interrogative marquée seulement par l'intonation (du type : « ou vini ? »), d'insister auprès de l'interlocuteur : si la forme attendue ne sortait pas spontanément en première production, je n'obtenais dès lors plus que des formes du type « ès ou vini ? », c'est-à-dire consciemment interrogatives, et conformes au modèle des grammaires françaises : cela ne veut pas dire, bien sûr, que « ès ou vini ? » n'est pas une phrase créole, mais c'est une phrase, d'ailleurs proche du modèle français, *consciemment* interrogative pour un locuteur créolophone qui est également francophone et scolarisé : dès que celui-ci a compris que l'on attend de lui une « question », il ne sortira plus du modèle acrolectal, qui pourrait d'ailleurs correspondre à la phrase interrogative écrite, établissant en quelque sorte la norme du créole sur le modèle de la norme du français.

Dans ces conditions, la tendance à décrire la phrase créole normée selon le modèle de la phrase française est à peu près automatique. Il faut ajouter à cela que les deux langues sont en outre apparentées et que le français, du fait des relations constantes qu'il entretient avec le créole dans la vie quotidienne, l'influence aussi considérablement. Il faut bien dire que les linguistes natifs eux-mêmes, plus ou moins consciemment, choisissent le français comme modèle, pour tous les aménagements qu'ils proposent du créole, même lorsqu'ils tentent de s'éloigner apparemment du français : lorsque J. Bernabé et le GEREC proposent « andédannizasyon » pour « intériorité » pour combler des trous du basilecte, ils restent

¹⁴ Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 1983 : "Interrogation et variantes situationnelles en créole de Guadeloupe", in *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix-en-Provence*, n° 8, 1981-82, pp. 119-143.

encore conformes au modèle français en proposant un nouveau mot formé par dérivation (et un modèle de dérivation bien français en -ation !), alors que le créole, beaucoup plus naturellement, procéderait par « dérivation impropre » (c'est-à-dire en utilisant avec le marqueur nominal ou verbal approprié une forme unique qui, de fait, n'est ni verbe ni nom, mais tantôt l'un tantôt l'autre en fonction du contexte d'emploi).

La solution qui consisterait à rechercher comme « type » créole les formes les plus éloignées du français n'est pas non plus une solution. C'est la tendance qui, décrivant le « basilecte » comme plus authentiquement créole, parce que plus éloigné du français théorique, le propose comme modèle. Mais, s'il s'agit de normalisation, il faut bien reconnaître que les gens ne veulent pas d'un modèle basilectal (déclarant le plus souvent qu'ils ne veulent pas parler comme les paysans). D'autre part les « trous » sont beaucoup plus nombreux dans les variétés populaires - donc plus grande la nécessité de recourir à des artifices pour les combler. Dans les variétés populaires et les situations familières, on n'a pas besoin de parler de tout (certaines réalités urbaines, littéraires, universitaires... sont en-dehors du quotidien des gens). Par ailleurs, ces langues, jusque dans leurs structures lexicales ou syntaxiques, sont marquées par leur usage qui en fait des langues de la proximité, entre communautés restreintes, et donc dans lesquelles les « connivences » et le « non-dit » tiennent une très grande place : il y a donc beaucoup plus de domaines à aménager, d'une certaine façon, que lorsque l'on part d'une variété déjà ouverte à des champs d'énonciation plus nombreux. L'aménagement et l'extension du basilecte qui sont prônés par certains¹⁵ ne sont donc pas une solution réelle : on ne peut ignorer que dans le passage à l'écrit, la première question qui se pose, quelle que soit la variété retenue est celle de l'explicitation des données situationnelles, qui ne sont jamais dites dans une langue qui n'a pour visée que la communication immédiate entre des personnes proches. C'est ce passage à une langue permettant la communication *in absentia* qui est le plus délicat car s'offrent alors comme modèles d'autres langues ayant déjà parcouru ce chemin, mais qui n'ont pas nécessairement les mêmes bases grammaticales et lexicales, et qui risquent d'imposer abusivement un modèle « hétéroclite ».

3) Le développement d'un corpus de textes, relevant de divers ordres

Développer un système d'écrit, apprendre à lire à une population n'a d'intérêt réel que si l'on est en mesure de lui offrir des textes à lire : c'est une évidence. En outre, une langue ne se développe comme langue écrite que *par l'écriture* : il est parfaitement utopique de rêver d'un écrit jaillissant en-dehors de toute pratique de l'écriture, en-dehors de tout développement d'une littérature : c'est en écrivant que l'on devient écrivain ; c'est en faisant servir une langue pour remplir des fonctions d'écriture qu'elle devient apte à le faire.

Tout ceci donc nous ramène à l'idée centrale de la nécessité d'élaborer un corpus de textes, le plus important et le plus varié, pour développer à travers la pratique qu'il suppose, les techniques de l'écriture étendues à tous les domaines de l'énonciation. Il conviendra de maîtriser à la fois la langue

- pour la transmission d'informations pratiques (notices, modes d'emplois, etc.),

¹⁵ Cf. J. Bernabé, 1983, pp. 15 : « Il apparaît [...] que le basilecte comporte des « trous » et que l'emplacement des trous n'est pas exactement le même pour chaque locuteur même unilingue. Cette constatation nous fait déboucher sur la théorie d'un *basilecte théorique* qui est la *somme* de tous les traits basilectaux recensés par l'enquête linguistique. Il n'appartient donc en propre à aucun locuteur. Ce *basilecte théorique* transcende donc les énonciations individuelles. »

- pour l'expression scientifique,
- pour l'utilisation culturelle et en particulier religieuse (avec tout ce que ces champs d'énonciation impliquent de tabous linguistiques et sociolinguistiques, et la façon de parler de réalités qui « dépassent » le locuteur),
- pour les médias et donc dans l'intention de toucher, convaincre, voire manipuler, des foules,
- pour la littérature et donc le plaisir gratuit des mots et de la langue, etc.

On ne peut ignorer la multiplicité des genres, des styles, et donc l'impossibilité de se contenter d'un niveau de langue. Or, a priori, une langue comme le créole, qui fonctionne en alternance avec le français, représente un seul niveau de langue, celui de la communication familière, tandis que le français remplit les autres niveaux : il est donc nécessaire de développer *en créole* (et non pas dans un pseudo-créole, comme ont tendance à le faire les journalistes qui improvisent des nouvelles dans une langue qui n'est qu'un affreux charabia la plupart du temps, faute d'avoir forgé mots et expressions créoles au niveau juste pour ce type d'exercice de style) des niveaux supplémentaires, malgré le handicap que constitue le français que l'on a l'habitude d'utiliser sans même y penser.

Ces corpus variés et d'ailleurs suffisamment importants constituent l'un des aspects de l'aménagement du créole, sans lesquels rien n'est possible. Il ne faut pas non plus ignorer la nécessité d'élaborer des instruments divers, tels que dictionnaires, grammaires, manuels, livres scolaires, etc. On songera pour mesurer le chemin à parcourir que, dans aucune des aires créolophones, on ne dispose encore d'un dictionnaire monolingue : tous les dictionnaires sont bilingues (créole-français ou créole anglais), ou trilingues (créole-français-anglais). Quelques dictionnaires inverses, d'ailleurs très insuffisants (français-créole) font leur apparition. C'est la situation dans laquelle était le français au XVI^e siècle : on rappellera que le premier dictionnaire monolingue français, le dictionnaire de Richelet, date de 1680.

La tâche est donc énorme pour tous ceux qui voudraient développer un véritable écrit créole, qui voudraient faire du créole *une langue écrite*. Nous avons tenté ici très brièvement de présenter les principales directions dans lesquelles doivent s'orienter les travaux et recherches. Pour un aménagement linguistique bien fait, si les recensions les plus larges possibles de tous les mots et structures de la langue, sont indispensables, il convient aussi d'encourager les uns et les autres à écrire, à créer même des outils nouveaux, des mots nouveaux, des structures nouvelles. Si la Pléiade a été critiquée pour certaines de ses innovations ¹⁶, sans ses auteurs, le français ne serait pas ce qu'il est.

Toutes les langues orales qui existent ne deviendront pas des langues à part entière. mais celles qui le deviendront sont celles dont les locuteurs ne se seront pas contentés d'attendre qu'elles meurent.

¹⁶ cf. « âmelette ronsardelette », etc.